

INVENTAIRE D'ANGUILLE D'AMÉRIQUE (*Anguilla rostrata*),

À L'ÉTÉ 2018

Rapport technique

Mars 2019



© Richard Larocque

Réalisé par



ORGANISME DE BASSINS VERSANTS
de Kamouraska, l'Islet et Rivière-du-Loup

Pour



Réalisation

Rédaction du rapport technique et cartographie

Véronique Furois, chargée de projets, technicienne en écologie, OBAKIR

Inventaire terrain

Stéphane Brière, Première Nation Malécite de Viger

Philippe Brière, étudiant, Première Nation Malécite de Viger

Véronique Furois, chargée de projet, technicienne en écologie, OBAKIR

Samuel Boissonnault, étudiant en bio-écologie

Mise en contexte

L'inventaire de l'anguille d'Amérique (*Anguilla rostrata*) s'est fait dans le cadre du projet *Rétablir l'habitat de l'Anguille d'Amérique (favoriser la montaison de l'Anguille d'Amérique)*, chapeauté par la Première Nation Malécite de Viger (PNMV). Ce projet est possible grâce aux *Fonds autochtone pour les espèces en péril (FAEP)*.

En 2012-2013, la PNMV a réalisé un projet d'identification des obstacles à la montaison de l'anguille d'Amérique dans 4 bassins versants du territoire d'OBAKIR. En 2016, grâce aux FAEP, une passe migratoire a été installée sur un obstacle infranchissable de la rivière Kamouraska. Cette même année, la PNMV a procédé à un inventaire, en collaboration avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) et OBAKIR, pour connaître la présence ou non d'anguille d'Amérique dans la rivière Kamouraska et la rivière Cacouna, un affluent de la rivière Verte.

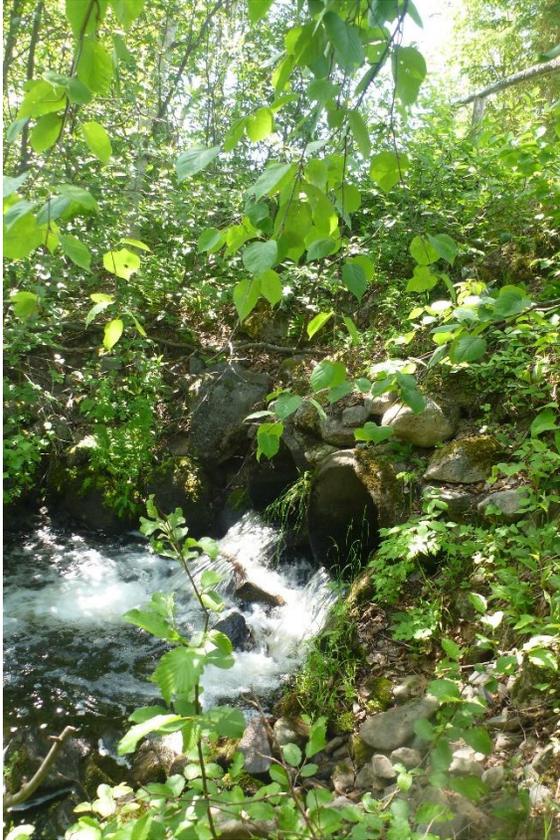
Le présent projet qui s'échelonne sur 2 ans (2018-2019) vise à poursuivre ceux entamés les années précédentes. Une première phase est de procéder à des inventaires (2018) et la seconde est la réfection d'un ponceau ciblé infranchissable (2019).

À partir des données recueillies en 2012-2013, un ponceau avait été qualifié d'infranchissable, celui concerné dans la deuxième phase du projet 2018-2019. Afin de valider qu'il n'y ait pas présence d'anguille en amont de l'obstacle, un inventaire en amont et en aval du ponceau (photo 1) s'avérait nécessaire. De plus, suite à l'installation de la passe migratoire dans la rivière Kamouraska, il était pertinent de savoir si elle était utilisée en inventoriant la présence d'anguille en amont de l'infrastructure.

Méthodologie

Visite des sites

Le 26 juin 2018, une visite des rivières afin de planifier les inventaires a eu lieu (photos 1 et 2). Claude Brière, chargé de projet de la PNMV et son collègue Stéphane Brière étaient présents ainsi que Véronique Dumouchel, directrice d'OBAKIR, Véronique Furois, chargée de projet technique et Samuel Boissonnault, étudiant en bio-écologie, employé d'OBAKIR.



Photos 1 et 2. Visite des sites : à gauche, ponceau infranchissable, affluent de la rivière Cacouna et à droite, pont Gérard-Chouinard, rivière Cacouna.

Inventaire

L'inventaire a été fait à l'aide d'une unité de pêche électrique (UPE) (Smith-Root, R-20B) (photo 3). Une personne a l'UPE sur le dos et l'actionne selon le protocole; 2 partenaires ont des filets pour capturer les espèces momentanément paralysées par la décharge électrique envoyée.

Dans le bassin versant de la rivière Verte, lequel contient l'obstacle infranchissable, 3 secteurs ont été inventoriés, les 4 et 11 juillet 2018 :

- 1- Rivière Cacouna et son affluent (obstacle), en amont du 3^e rang de Saint-Épiphanie.
- 2- Rivière Cacouna en amont et aval du 2^e rang à Saint-Épiphanie.
- 3- Rivière Verte, près de l'embouchure, en amont de la route 132.

Dans le bassin versant de la rivière Kamouraska, 3 secteurs ont fait l'objet d'un inventaire, le 18 juillet 2018 :

- 1- Rivière Kamouraska, en amont de la route 230, en amont de la chute Dancause.
- 2- Rivière Kamouraska, en aval du 4^e rang jusqu'à la passe migratoire.
- 3- Rivière Kamouraska, secteur aval, en aval de la route de Kamouraska.

Un essai a été fait pour inventorier l'amont de la passe migratoire, puisque c'était un des objectifs du projet. Par contre, il a été impossible de le faire comme prévu, le 18 juillet 2018. Il y avait la présence d'une fosse en amont du barrage et la couleur foncée de l'eau ne nous permettait pas

de voir le fond, il était beaucoup trop dangereux de s'y rendre avec l'UPE. En amont de cette fosse, les berges devenaient des falaises escarpées ne rendant pas possible l'accès à la rivière. L'inventaire aurait pu se faire, mais beaucoup trop en amont de la passe migratoire. On a donc eu recours à un plongeur professionnel.

Résultat

Le 4 juillet 2018, l'inventaire s'est fait dans l'affluent de la rivière Cacouna où se trouve l'obstacle dit « infranchissable ». En partant de l'obstacle, un premier inventaire s'est fait vers l'aval jusqu'à la jonction avec la rivière Cacouna qui a, elle aussi, été inventoriée sur environ 500 m (carte 1). Aucune anguille n'a été prise ou aperçue, par contre, il y avait présence de la mulette perlière de l'Est (*Margaritifera margaritifera*) (photo 4). Ensuite, de l'obstacle, l'inventaire s'est poursuivi vers l'amont. Encore une fois, aucune anguille n'était présente, mais l'omble de fontaine (*Salvelinus fontinalis*) se trouvait en grande quantité; plusieurs ont été capturés et relâchés.

Le 11 juillet 2018, l'inventaire s'est effectué dans la rivière Cacouna (photo 5), dans le secteur du 2^e rang à Saint-Épiphanie. La pêche a débuté à partir du pont Gérard-Chouinard, pont du 2^e rang, vers l'amont (carte 2). Aucun anguille n'a été capturée ou observée; par contre il y avait la présence de beaucoup d'omble de fontaine (photo 6).

En après-midi, c'est le secteur en aval du pont qui a été inventorié (carte 3). Aucune anguille n'a été observée ou capturée. Le substrat de la rivière dans cette section est de la roche mère, il n'est donc moins propice à la présence d'anguille.

La journée s'est terminée près de l'embouchure de la rivière Verte, en amont de la route 132 (photo 7 et carte 4). Comme ce secteur est sous l'influence de la marée et que l'eau est trouble, il est difficile de procéder à un inventaire ichtyologique à l'aide de l'UPE. Une anguille a tout de même été capturée (photo 8).

Le 18 juillet, l'inventaire s'est fait dans 3 différents secteurs de la rivière Kamouraska. D'abord en amont de la chute Dancause, en amont de la route 230 (carte 5). Aucune anguille n'a été capturée ni même observée. Le second secteur était en aval du 4^e rang (carte 6), dans le secteur des chalets pour se terminer à la passe migratoire (photo 9). L'anguille n'a pas été vu dans ce secteur non plus. Enfin, l'inventaire s'est terminé en aval de la route de Kamouraska, plus en aval dans le bassin de la rivière Kamouraska (carte 7). Dans ce secteur, une dizaine d'anguilles ont été observées et 5 ont été capturées (photo 10).

Le 7 septembre 2018, un plongeur professionnel a sillonné la fosse en amont et en aval du barrage où la passe migratoire a été installée. Aucune anguille n'a été observée, par contre, divers cyprinidés (photo 11), des meuniers et des ombles de fontaines étaient présents (photo 12).



Photo 3. Inventaire à l'aide d'une unité de pêche électrique.



Photo 4. Présence de mulette perlière de l'Est dans la rivière Cacouna.



Photo 5. Rivière Cacouna, amont du pont Gérard-Chouinard, 11 juillet 2018.



Photo 6. Rivière Cacouna, amont du pont Gérard-Chouinard, 11 juillet 2018, présence de beaucoup d'omble de fontaine.



Photo 7. Inventaire rivière Verte, 11 juillet 2018.



Photo 8. Rivière Verte, amont de la route 132, Anguille d'Amérique, 11 juillet 2018.



Photo 9. Rivière Kamouraska, passe migratoire, 18 juillet 2018.



Photo 10. Anguille d'Amérique, secteur de la route de Kamouraska, 18 juillet 2018.



Photo 11. Rivière Kamouraska, cyprinidés dans le secteur de la passe migratoire, 7 septembre 2018.



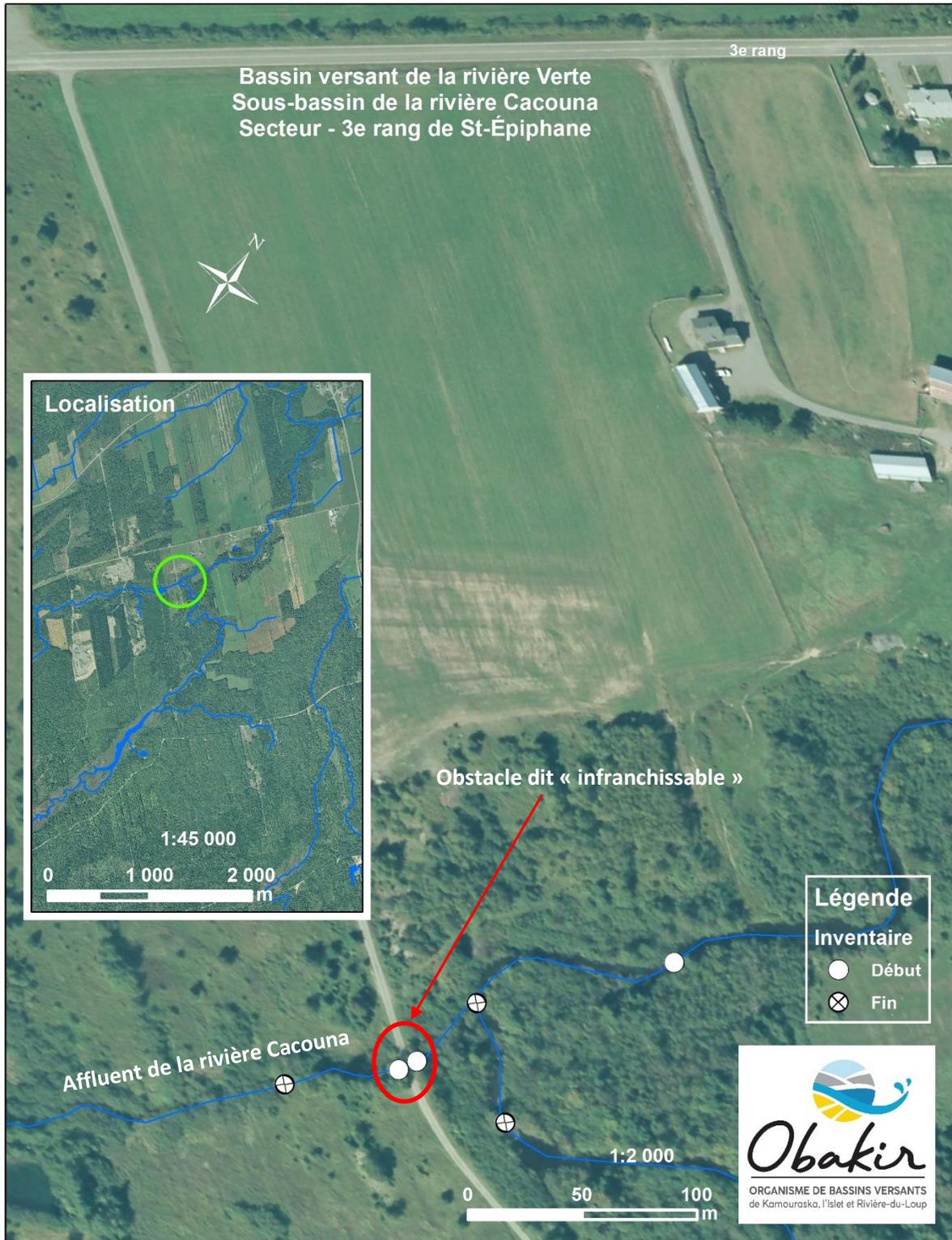
Photo 12. Rivière Kamouraska, meunier et omble de fontaine dans le secteur de la passe migratoire, 7 septembre 2018.

Constats et recommandations suite à l'inventaire

- Il est à noter que ce n'est pas parce qu'aucune anguille n'est capturée ou observée la journée de l'inventaire qu'elle n'est pas présente dans le cours d'eau.
- Dans le secteur du ponceau dit « infranchissable », bien qu'il ne soit pas un gros obstacle comme tel, le ponceau n'est pas conforme aux normes¹; ce dernier ne doit pas être surélevé par rapport au lit du cours d'eau. Celui dont il est question est beaucoup surélevé par rapport au lit du cours d'eau. Il est un obstacle assuré pour l'omble de fontaine qui se trouvait en grande quantité en amont et n'était pas présent en aval du ponceau, dans ce secteur.
- Dans la rivière Kamouraska, une passe migratoire a été installée au barrage de la prise d'eau potable de la ville de Saint-Pascal, en amont du 4^e rang. Comme aucune anguille n'a été observée en amont et en aval de la structure, peut-être que la chute Dancause qui se trouve plus en aval dans le bassin versant, près de la route 230, s'avère infranchissable. Comme l'anguille est présente dans le secteur de la route de Kamouraska, il est recommandé de faire un inventaire afin de localiser jusqu'où l'anguille se rend.
- Poursuivre la démarche débutée en 2014 afin de redonner à l'anguille une plus grande superficie d'habitat. De nombreux ponceaux ont été qualifiés d'infranchissable, il est impératif de remédier à la situation.

¹ https://mffp.gouv.qc.ca/publications/forets/entreprises/amenagement_ponts.pdf

Carte 1



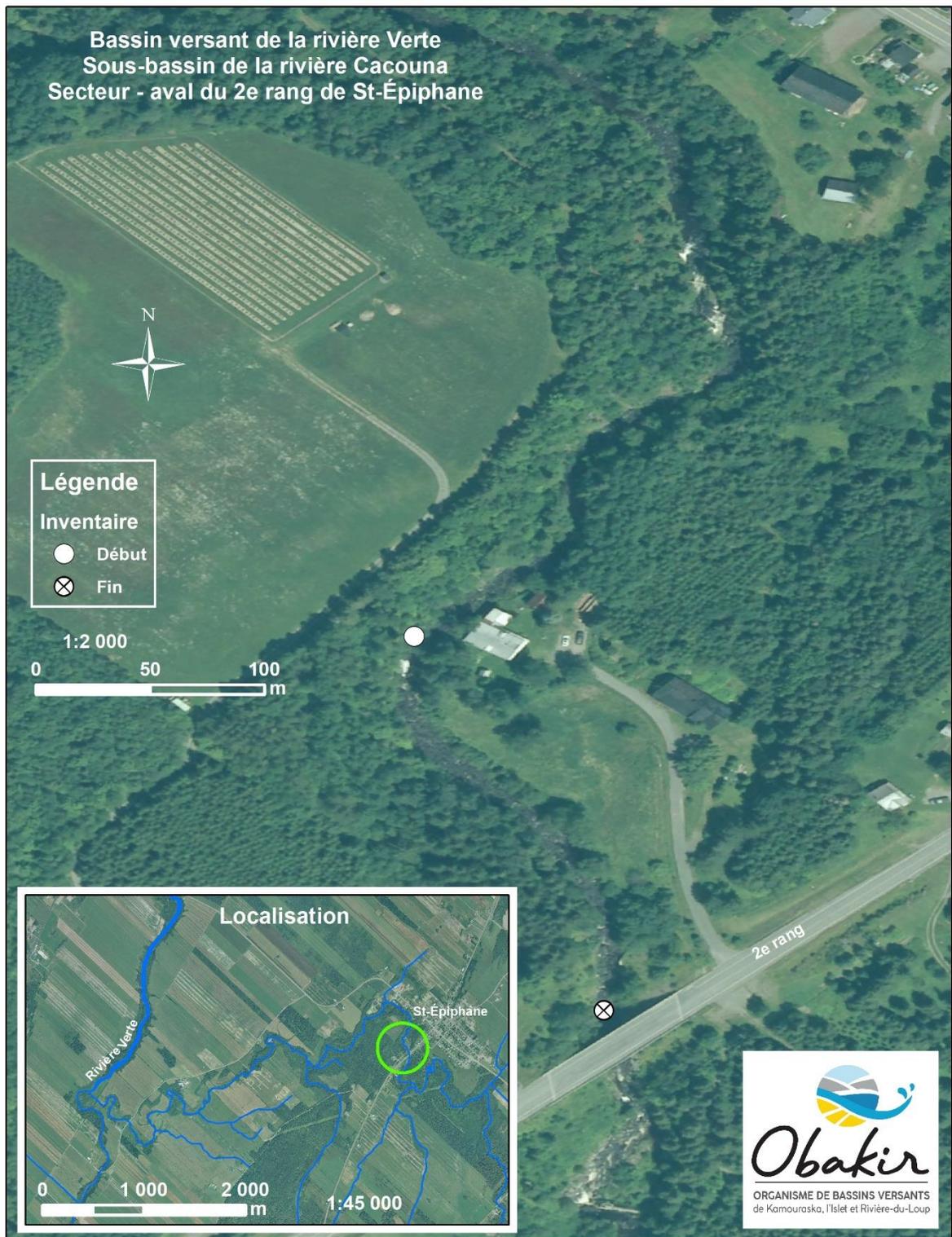
Inventaire d'anguille d'Amérique, Rivière Cacouna et son affluent, le 4 juillet 2018.

Carte 2



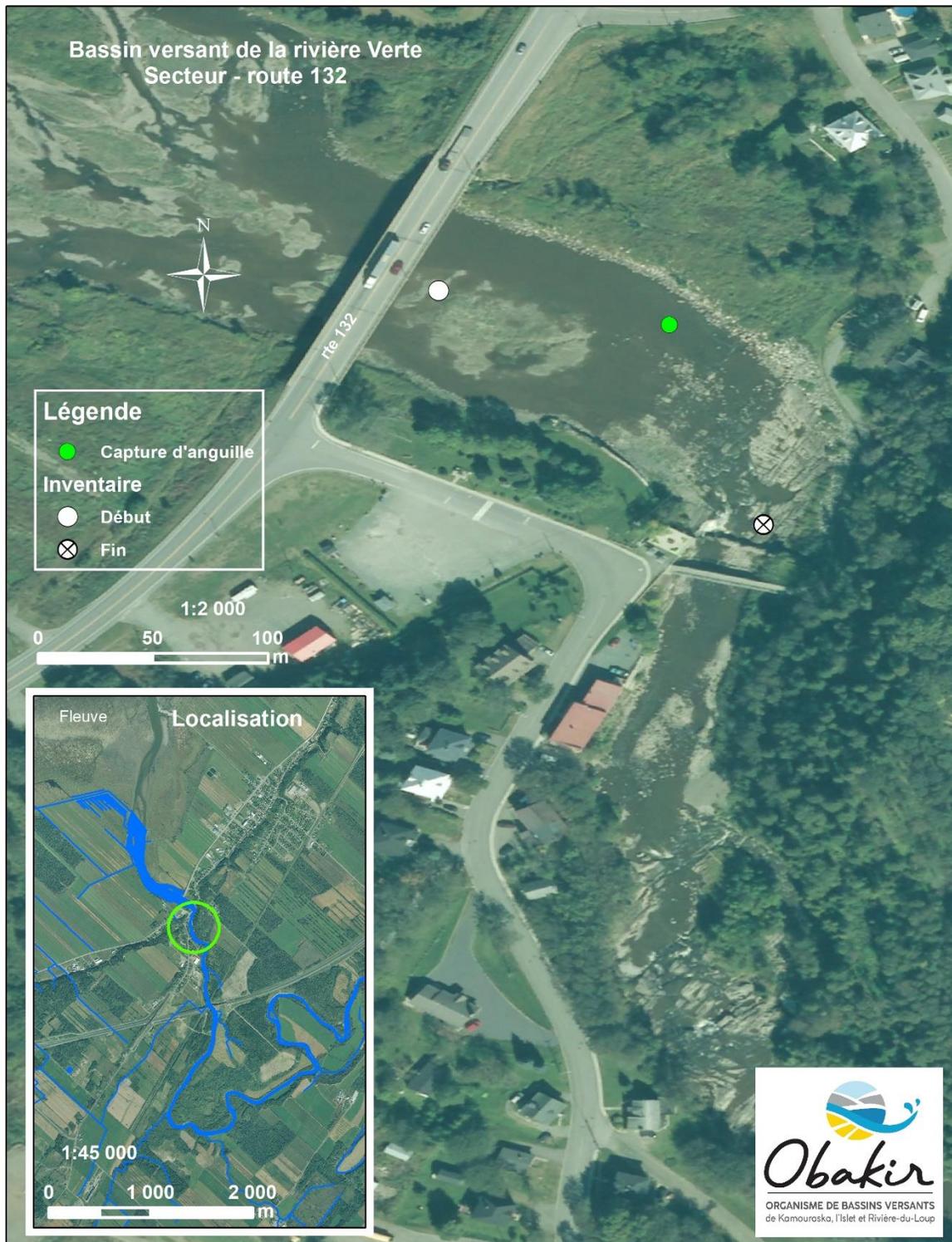
Inventaire d'anguille d'Amérique, Rivière Cacouna, amont du pont Gérard-Chouinard, le 4 juillet 2018.

Carte 3



Inventaire d'anguille d'Amérique, Rivière Cacouna, aval du pont Gérard-Chouinard, le 4 juillet 2018.

Carte 4



Inventaire d'anguille d'Amérique, Rivière Verte, amont de la route 132, le 4 juillet 2018.

Carte 5



Inventaire d'anguille d'Amérique, Rivière Kamouraska, amont de la route 230, le 11 juillet 2018.

Carte 6



Inventaire d'anguille d'Amérique, rivière Kamouraska, aval de la passe migratoire, le 11 juillet 2018.

Carte 7



Inventaire d'anguille d'Amérique, rivière Kamouraska, aval de la route de Kamouraska, le 11 juillet 2018.